89B14378

2001 - 347
RG 2001-23393

Copie certifiée conforme le 10 AVR. 2001
Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
10 AVR. 2001
22637
N° de dépôt :

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris,

Vu la requête présentée par :

(1) 27, Rue d'Edinbourg 75008 Paris
(2) Espace Lafayette 33, av. des Etats-Unis 78000 Versailles

la société CARREFOUR

Nommons (1) : M Agnès BRICARD

demeurant : (2) M Dominique LEVEQUE
M Dominique LEDOUBLE

en qualité de commissaire aux apports.

(3) 99, bld Haussmann 75008 Paris

Disons que ce mandat de justice, confié au commissaire à titre strictement personnel compte tenu de ses compétences, ne peut en aucun cas être sous-traité.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que, dès sa nomination, le commissaire proposera un devis détaillé des travaux avec ventilation du temps prévu, du taux horaire, et dans les mêmes conditions, le budget du ou des expert(s) qu'il se sera éventuellement adjoint.
En cas de contestation, ce budget devra être soumis à notre appréciation.

Disons que le commissaire nous exposera l'accomplissement de sa mission après avoir obtenu l'avis des intéressés sur ce compte-rendu.

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris, le 9.4.2001

Le Greffier,

A.M. DECOURCELLE

Le Président du Tribunal,

G. COSTES